



Formulaire 15586*07 : Requête aux fins de saisine du conseil de prud'hommes (CPH) par un salarié

Cerfa n° 15586*07 - Ministère chargé de la justice

Permet au salarié de saisir le conseil de prud'hommes (CPH) en cas de litige entre un salarié et l'employeur (ou le représentant de l'employeur) ou de litige entre salariés né à l'occasion du travail.

Accéder au
formulaire [PDF - 129.8 KB] [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15586.do)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15586.do)

Vérfié le 29 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Saisine du conseil de prud'hommes (CPH) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2360>)